

Règlement jeu concours 40 ans du Polygone

Article 1 : Société organisatrice

Le **GIE des commerçants du Centre Commercial Régional du POLYGONE**, Groupement d'intérêt économique - 265 avenue des États du Languedoc - CS 19582 - 34960 Montpellier Cedex 2, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 305 817 702, représenté par son administrateur unique, la société Socri Gestion, société par actions simplifiée au capital de 190.000 euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro

B 450 228 374, dont le siège social est sis 265 avenue des États du Languedoc sis à Montpellier (34000), organise sur sa page Fan Facebook et sur son site internet, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé l'opération est intitulée : « 40 ans du Polygone ». Cette opération est accessible via la page :

https://www.facebook.com/profile.php?id=173066986127401&sk=app_548941131849161

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique et majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de POLYGONE Montpellier, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web :

"https://www.facebook.com/profile.php?id=173066986127401&sk=app_548941131849161" La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit : Le joueur se connecte sur l'adresse Le joueur se connecte sur l'adresse :

"https://www.facebook.com/profile.php?id=173066986127401&sk=app_548941131849161" et clique sur l'onglet « « 40 ans du Polygone » ».

Après avoir cliqué sur « J'aime » la page « POLYGONE Montpellier », le joueur clique ensuite sur « Participer ». Il doit ensuite renseigner un formulaire (champs obligatoires : prénom, nom de famille, mail, adresse, code postal, ville, date de naissance, téléphone et champs facultatifs : genre) puis cocher la case « Je déclare avoir lu et accepté les règles de ce jeu » et enfin cliquer sur « Valider » pour que son inscription soit effective.

Le joueur clique ensuite sur la case du jour afin de jouer et de découvrir s'il a gagné ou perdu.

Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois par jour de 00h00 à 23h45 pour le lot du jour mais peut revenir pour parrainer.

Le joueur peut parrainer ses amis.

Le jeu sera organisé du 2015-04-04 10:01:00 au 2015-14-05 23:45:00.

Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un d'instant gagnant sur l'ensemble des « Fans » de la page

"https://www.facebook.com/profile.php?id=173066986127401&sk=app_548941131849161" ayant validé leur participation au jeu nommé « 40 ans du Polygone » et n'ayant pas déjà gagné précédemment.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse :

"https://www.facebook.com/profile.php?id=173066986127401&sk=app_548941131849161"

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Selon les jours, un ou plusieurs gagnants peuvent être désignés.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se présente pas dans les 7 jours suivant le courrier électronique à l'Accueil du Centre Commercial POLYgone Montpellier, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur, qui pourra alors décider de le remettre en jeu.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant la remise de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou

d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

Du 4 avril au 14 mai 2015

Dimanche 5 avril 2015 : OKAIDI : Parfum (valeur 14,90€ l'unité) – 1 gagnant

Lundi 6 avril 2015 : Geox 1 paire de chaussure enfant (valeur 50 euros l'unité) – 1 gagnant

Mardi 7 avril 2015 : Au grand vin de France 1 bouteille de vin rouge 75cl Domaine de la prose « Cuvée Cadières » AOC coteaux du Languedoc 2013 (Valeur 9,20€ l'unité) - 1 gagnant

Mercredi 8 avril 2015 : Fnac 1 carte cadeau (valeur 50€ l'unité) - 1 gagnant

Jeudi 9 avril 2015 : Body Shop : 1 coffret nouvelle gamme (valeur 83€ l'unité) – 1 gagnant

Vendredi 10 avril 2015 : Coffea : Poche de café Honduras + boîte (valeur 10 euros l'unité) – 3 gagnants

Samedi 11 avril 2015 : Moa : 1 carte cadeau de 20 euros l'unité – 1 gagnant

Dimanche 12 avril 2015 : L'occitane : 2 coffrets cadeaux (valeur 15 euros l'unité) – 2 gagnants

Lundi 13 avril 2015 : MIM : 3 cartes cadeaux (valeur 15 euros l'unité) – 3 gagnants

Mardi 14 avril 2015 : Yves Rocher : 5 Soins du visage ou du corps (Valeur 32€ l'unité) – 5 gagnants

Mercredi 15 avril 2015 : Mister Minit : 5 bon pour 1 ressemelage + talon (valeur de 55€ l'unité) – 5 gagnants

Jeudi 16 avril 2015 : Bocadillos : 1 formule « Sur le pouce » (valeur 6,70€ l'unité) – 1 gagnant

Vendredi 17 avril 2015 : IKKS junior : 2 T-shirts (valeur 30 euros l'unité) – 2 gagnants

Samedi 18 avril 2015 : Monoprix 9 troussees rouges Lierac + échantillons divers (Valeur 10€ l'unité) – 9 gagnants

Dimanche 19 avril 2015 : MODJA : 1 carte cadeau (valeur 20 euros l'unité) – 1 gagnant

Lundi 20 avril 2015 : Music 34 : Guitare folk libanaise – PF15NT + housse (valeur 169€ l'unité) – 1 gagnant

Mardi 21 avril 2015 : SFR : 1 coffret cadeau Smart Box « Sensation et aventure » (valeur 49,90€) – 1 gagnant

Mercredi 22 avril 2015 : Betty Delf : 10 Bracelets (valeur 10 euros l'unité) - 10 gagnants

Jeudi 23 avril 2015 : Monoprix : 1 carte cadeau (valeur 50 euros l'unité) – 1 gagnant

Vendredi 24 avril 2015 : Bocadillos : 1 formule « Sur le pouce » (valeur 6,70€ l'unité) – 1 gagnant

Samedi 25 avril 2015 : Pimkie : 1 carte cadeau (valeur 40€ l'unité) – 1 gagnant

Dimanche 26 avril 2015 : IKKS Junior : 2 T-shirts (valeur 30€ l'unité) – 2 gagnants

Lundi 27 avril 2015 : C&A : 2 cartes cadeaux (valeur 20€ l'unité) – 2 gagnants

Mardi 28 avril 2015 : Galeries lafayette : 1 carte cadeau (valeur 100€ l'unité) – 1 Gagnant

Mercredi 29 avril 2015 : IKKS woman : 1 T-shirt (valeur 50€ l'unité) – 1 gagnant

Jeudi 30 avril 2015 : La Grande récré : Pack (Plaide polaire + eau de toilette) - Pack (Plaide polaire + casquette) – 2 Packs (Sac

à dos et 2 turtles Pizza) – Pack (lego duplo + Playmobil spécial plus + livre papillon s'envole + Pistolet Nerf (valeur 10€ l'unité) – 5 gagnants

Vendredi 1 mai 2015 : Galerie Lafayette 1 carte cadeau (Valeur 100€ l'unité) – 1 gagnant

Samedi 2 mai 2015 : IKKS Men : 1 T-shirt (valeur 50€) – 1 gagnant

Dimanche 3 mai 2015 : Carnet de vol : Chèque cadeau (valeur 40€ l'unité) – 1 gagnant

Lundi 4 mai 2015 : Rouge tomate : Une formule salade (valeur 13,90€ l'unité) – 1 gagnant

Mardi 5 mai 2015 : Monoprix : 1 carte cadeau (valeur 50 euros l'unité) – 1 gagnant

Mercredi 6 mai 2015 : Bleu Cerise : 1 valise à roulette (valeur 70€ l'unité) – 1 gagnant

Jeudi 7 mai 2015 : GEOX : 1 paire de chaussure enfant (valeur 50 euros l'unité) – 1 gagnant

Vendredi 8 mai 2015 : Fnac 1 carte cadeau de 50€ l'unité - 1 gagnant

Samedi 9 mai 2015 : Monoprix : 1 carte cadeau (valeur 50 euros l'unité) – 1 gagnant

Dimanche 10 mai 2015 : Célio : 1 carte cadeau (valeur 50 euros l'unité) – 1 gagnant

Lundi 11 mai 2015 : Carnet de vol : Chèque Cadeau (Valeur 40€ l'unité) – 1 gagnant

Mardi 12 mai 2015 : Fnac : 2 cartes cadeaux de 50€ l'unité - 1 gagnant

Mercredi 13 mai 2015 : Monoprix : 1 carte cadeau (valeur 50 euros l'unité) – 1 gagnant

Jeudi 14 mai 2015 : Cinéma Gaumont Comédie : 10 places de cinéma (Valeur 10,80 euros l'unité) – 5 gagnants

VALEUR TOTALE DES LOTS : 2557,60€TCC

Article 6 : Remise des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires afin de retirer leur lot dans les 7 jours suivant la réception de l'email leur indiquant la dead-line pour récupérer leur lot (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants.

Les lots seront à retirer par les gagnants à l'Accueil du Centre Commercial POLYGONE Montpellier niveau Canal.

Si les lots n'ont pu être retirés pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur, ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

règlement, est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu «40 ans du Polygone» implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son

équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à

"https://www.facebook.com/profile.php?id=173066986127401&sk=app_548941131849161" et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu «40 ans du Polygone» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer

les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu, il faudra s'adresser aux organisateurs du jeux et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y

compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre

méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, et à la détermination des gagnants.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier 305 817 702 dont le siège social est situé au 265 avenue des États du Languedoc - CS 19582 - 34960 Montpellier Cedex 2

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier 305 817 702 dont le siège social est situé au 265 avenue des États du Languedoc - CS 19582 - 34960 Montpellier Cedex 2

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.